

**OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
CH-2882 Saint-Ursanne

t +41 32 420 48 00
f +41 32 420 48 11
secr.env@jura.ch

SIT-JURA

Importation des géodonnées "Assainissement des eaux"
pour diffusion sur le GéoPortail

Plan d'action

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DE LA NOTICE	3
2	CONTEXTE	3
2.1	GÉNÉRALITÉ	3
2.2	PROCESSUS	3
2.3	LES DONNÉES AFFICHÉES DANS LE GÉOPORTAIL DU JURA.....	5
3	MARCHE À SUIVRE POUR LA MISE À JOUR.....	7
3.1	EXTRACTION	7
3.2	MISE À JOUR	7
3.3	RÉINTÉGRATION	8
3.4	CONTRÔLE DE LA MISE À JOUR	8

Version 1.0 du 28 juin 2017	RCJU-SCG-SIT / AE
Version 1.1 du 6 septembre 2017	RCJU-SCG-SIT-ENV / RG
Version 1.2 du 5 octobre 2017	RCJU-SCG-SIT-ENV / RG-PAC-JM

1 OBJET DE LA NOTICE

Le module « Assainissement » du Plan Sectoriel des Eaux (PsEaux) a permis de définir un Système de Gestion de Base de Données (SGBD) spécifique.

L'objectif est de recueillir l'ensemble des données transmises par les communes, les traiter et les afficher dans le GéoPortail pour qu'elles puissent être consultées par les administrations et les tiers autorisés.¹

La description des données (Plan d'action) dans ce SGBD est compatible avec le modèle minimal de la Confédération (ID 129.1).

Cette notice porte sur la description et le transfert de géodonnées relatives **au Plan d'action**. Elle précise la structure, le format et la manière de transmettre les géodonnées, de façon à pouvoir automatiser le processus d'intégration dans l'infrastructure cantonale de géodonnées. Ce processus se base sur une application ArcMap/Access et sur des procédures automatiques.

Les géodonnées fournies doivent absolument respecter les indications décrites ci-après pour pouvoir être reprises dans la structure informatique du SIT-Jura et permettre ainsi des mises à jour des différentes couches du Géoportail.

Le SIT-Jura se réserve le droit de refuser des géodonnées en cas de non-respect de cette notice et d'exiger une mise en conformité aux frais des mandataires. Afin d'éviter tout litige, il est recommandé de prendre systématiquement contact avec le SIT-Jura pour valider les démarches, les structures de données, etc.

2 CONTEXTE

2.1 GÉNÉRALITÉ

Contrairement au cadastre des canalisations, aux PGHZ et aux STEP, la mise à jour des données des plans d'action se fait sans fichiers externes auxiliaires. Les modifications se font sur un fichier de même format et de même structure que le SGBD.

2.2 PROCESSUS

Le processus de traitement des données suit les étapes suivantes :

1. Extraction

- Un extrait des données des plans d'action est exporté sous la forme d'un fichier de même format et de même structure que le SGBD à l'aide d'une procédure automatique. Ce fichier est placé automatiquement dans le dossier de l'application de mise à jour et n'est accessible qu'en interne et par des personnes autorisées.

2. Mise à jour

- La mise à jour est effectuée à l'aide de l'application spécifique ArcMap/Access.

¹ Art. 49 de la Loi sur la géoinformation (LGéo), RSJU 215.341.

3. Réintégration

- Une procédure automatique va réintégrer les données modifiées dans les bases de données « Assainissement » de la RCJU en remplaçant le module « Plans d'action » par le fichier modifié. Cette base de données rassemble l'ensemble des informations relatives à l'assainissement, comme le cadastre des canalisations, les plans généraux d'évacuation hors zone (PGHZ), les périmètres des égouts publics, les plans PGEE, les impacts des rejets, les possibilités d'infiltration, les plans d'action et les stations d'épuration. La structure de la base de données a été établie sur la base de la norme VSA pour l'assainissement (VSA-SDE 2004).

4. Exploitation

- Les informations de la base de données « Assainissement » sont décodées et dénormalisées avant leur intégration dans l'entrepôt cantonal de géodonnées. La structure de l'entrepôt permet une consultation facilitée des informations. Elle contient une couche pour les plans d'action :
 - PGEE_Mesures_plan_action

5. Affichage

- a. Les données sont extraites de l'entrepôt cantonal de géodonnées vers la base de données PostGIS du GéoPortail.
- b. Quatre couches sont générées et affichées sur le GéoPortail, dans le thème Cadastre souterrain :
 - Mesures à réaliser (Syndicats)
 - Mesures à réaliser (Communes)
 - Mesures réalisées (Syndicats)
 - Mesures réalisées (Communes)

La figure ci-dessous résume ce processus.

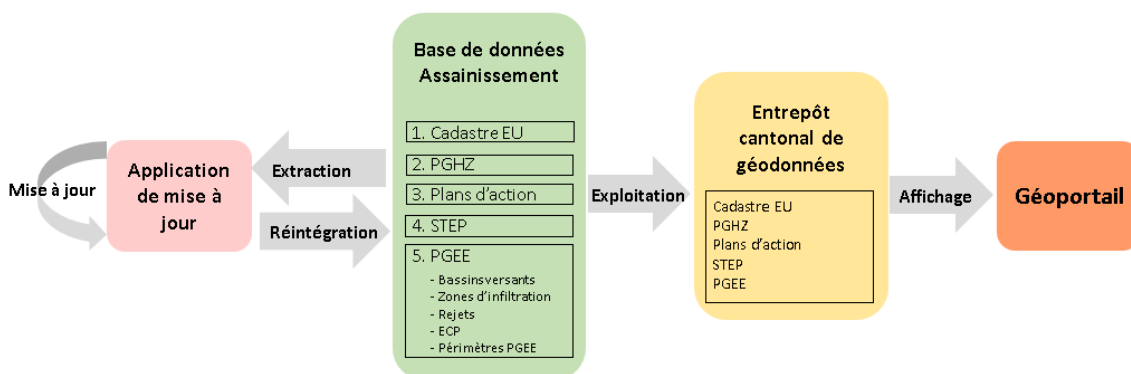


Figure 1: Schéma général du processus

2.3

LES DONNÉES AFFICHÉES DANS LE GÉOPORTAIL DU JURA

Sur le GéoPortail, les informations sont affichées dans le thème *Cadastre souterrain* sous la forme de quatre couches avec les attributs suivants :

- Mesures à réaliser (Syndicats)
- Mesures à réaliser (Communes)
- Mesures réalisées (Syndicats)
- Mesures réalisées (Communes)

Ces couches ont les attributs suivants :

- **Mesures à réaliser (Syndicats) et Mesures à réaliser (Communes)**

Coût totaux PGEE	Coût total de la mesure selon le PGEE
Description	Description de la mesure
Priorité	Priorité (<i>délais < 2 ans, délais 2 à 5 ans, délais 5 à 15 ans, délais >= 15 ans, inconnu</i>)
Remarque	Remarque

- **Mesures réalisées (Syndicats) et Mesures réalisées (Communes)**

Coût totaux PGEE	Coût total de la mesure selon le PGEE
Description	Description de la mesure
Etat	Etat de la mesure
Priorité	Priorité (<i>délais < 2 ans, délais 2 à 5 ans, délais 5 à 15 ans, délais >= 15 ans, inconnu</i>)
Remarque	Remarque

Les figures suivantes illustrent les géodonnées relatives aux plans d'action.

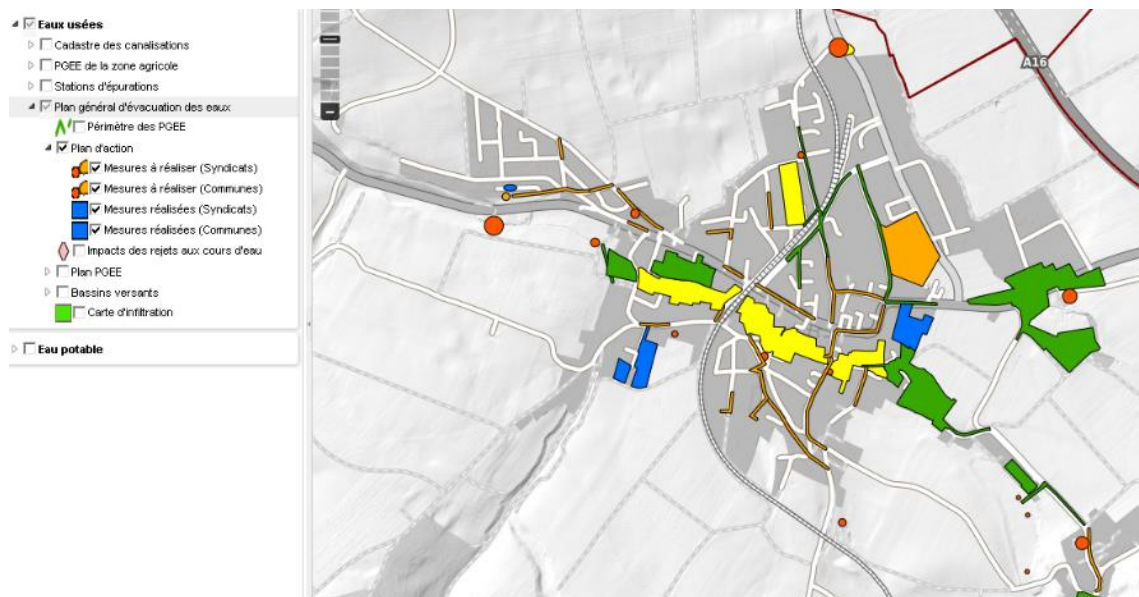


Figure 2: Vue générale

- 4 Plan d'action
 - Mesures à réaliser (Syndicats)
 - Délais < 2 ans
 - Délais 2 à 5 ans
 - Délais 5 à 15 ans
 - Délais >= 15 ans
 - Inconnu
 - Mesures à réaliser (Communes)
 - Délais < 2 ans
 - Délais 2 à 5 ans
 - Délais 5 à 15 ans
 - Délais >= 15 ans
 - Inconnu
 - Mesures réalisées (Syndicats)
 - Mesures réalisées (Communes)

Résultats

- Mesures à réaliser (Communes) (1 élément)
 - délais 2 à 5 ans
 - Coût totaux**
PGEE 0
 - Description**
Equipement général et de détail en système séparatif avec mesures d'infiltration et de rétention des parcelles non construites de la zone d'extension au plan d'aménagement local. Raccordement en direction de la Rue Sedrac ou de la Rue l'Armeratte
 - Priorité**
délais 2 à 5 ans
 - Remarque**
Les coûts sont à répartir entre les propriétaires des installations (privés + Co
- Commune (1 élément)
 - Commune 1

Suggestion

Figure 3: Détail de la légende

Figure 4: Détails d'une interrogation



Figure 5: Détail d'une vue

3

MARCHE À SUIVRE POUR LA MISE À JOUR

Comme l'indique la Figure 1, le processus de mise à jour se déroule de la manière suivante :

1. Extraction
2. Mise à jour
3. Réintégration
4. Procédure automatique
 - a. Intégration des données au SGBD assainissement
 - b. Exploitation des données du SGBD et intégration à l'entrepôt cantonal
 - c. Affichage sur le GéoPortail
5. Contrôle de la mise à jour

La partie 4 est entièrement automatisée et l'utilisateur ne peut pas intervenir. Nous ne reviendrons pas ici sur cette partie. Pour plus de détail, se référer à la documentation générale.

Dans la suite de ce document, l'abréviation ...\\Mises_a_jour\\ représentera le dossier K:\\Application\\ENV_BD_Assainissement\\Mises_a_jour\\.

3.1

EXTRACTION

L'extraction va permettre, au travers d'une procédure automatique, de copier le module des plans d'action (base de données et données) dans le dossier de travail depuis le SGBD afin d'y avoir accès et de pouvoir y effectuer des modifications.

Pour effectuer l'extraction il faut :


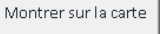
1. Copier (sans le modifier ou modifier son nom) le fichier ...\\Mises_a_jour\\ Declencheurs_a_copier_pour_MaJ\\Export_copie_plans_action.txt
2. Le coller dans ...\\Mises_a_jour_MaJ_automatique
3. Attendre que le fichier Export_copie_plans_action.txt disparaisse du dossier. Le fichier PlanAction_EU_3.mdb devrait apparaître dans ...\\Mises_a_jour\\ PlanAction. Ne pas le déplacer.

3.2

MISE À JOUR

Effectuer la mise à jour dans le fichier ...\\Mises_a_jour\\ PlanAction\\PlanAction_EU_3.mdb à l'aide de l'application ArcMap/Access.

Pour utiliser l'application :

1. Ouvrir le fichier ...\\Mises_a_jour\\ PlanAction\\PlanAction_EU_3_Application.mdb.
2. Ouvrir le fichier ...\\Mises_a_jour\\ PlanAction\\PlanAction_EU_3_Application.mxd.
3. Dans ArcMap, sélectionner un élément à mettre à jour (uniquement un) et appuyer sur le bouton  Connecteur Access pour que le formulaire s'ouvre.
4. Dans Access, sélectionner un élément et appuyer sur le bouton  pour que ArcMap zoome sur l'élément.
5. Les modifications d'attributs sont à faire dans le formulaire d'Access.
6. Les modifications de géométrie sont à faire dans ArcMap (ne pas oublier d'ouvrir une session de mise à jour dans ce cas).

3.3 RÉINTÉGRATION

Une fois les modifications terminées, la réintégration consiste à remplacer la base de données du SGBD par la base de données nouvellement modifiée.

Pour effectuer la « réimportation » il faut :

1. Copier (sans le modifier ou modifier son nom) le fichier ...\Declencheurs_a_copier_pour_MaJ\
Import_plans_action_pour_MaJ.txt
2. Le coller dans ..._MaJ_automatique
3. Attendre que le fichier Import_plans_action_pour_MaJ.txt disparaisse du dossier. Le fichier PlanAction_EU_3.mdb devrait disparaître dans ...\PlanAction\

3.4 CONTRÔLE DE LA MISE À JOUR

Une fois la procédure terminée, un mail est envoyé aux personnes de contact à ENV et le fichier disparaît du dossier où il a été déposé.

Il est possible de contrôler directement la mise à jour dans l'entrepôt cantonal sur ArcGIS Server mais la mise à jour du GéoPortail ne se fera que la nuit suivante. Le contrôle ne peut donc être réalisé que le lendemain sur le GéoPortail.